

Sélection d'ouvrages présentés en hommage
lors des séances 2014 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le recueil intitulé *Guerre juste, juste guerre. Les justifications religieuses et profanes de la guerre de l'Antiquité au XXI^e siècle*, paru aux Éditions Bière en 2013, sous l'égide de l'université de Paris-Est Créteil.

Publié sous la direction de Marie-Françoise Baslez, André Encrevé, Rémi Fabre et Corinne Péneau, cet ouvrage de 266 pages réunit seize contributions, plus une introduction et une conclusion dues respectivement à André Encrevé et Rémi Fabre.

La raison m'invite à ne retenir ici que six textes, correspondant au champ de recherche de notre Académie.

Traitant des représentations de la guerre divine, de la guerre sainte et de la guerre juste de Constantin à Honorius, Hervé Inglebert rappelle qu'avant la christianisation de l'Empire romain les chrétiens s'étaient déjà interrogés sur la signification théologique des guerres, sur leur droit à être soldats et sur l'efficacité de leurs prières. A Celse reprochant aux chrétiens de laisser l'empereur seul face aux barbares, Origène répondait que leurs prières valaient mieux que toutes les légions. Avec l'Empire chrétien, avec le *labarum*, les laïcs purent sans état d'âme devenir soldats, les clercs eurent leur rôle spécifique tout en demeurant hors de la guerre et de ses violences, des guerres offensives au nom de Dieu devinrent licites, et une théologie de la défaite, appelée à une longue postérité, fut définie.

Les croisades furent-elles des guerres justes ou des guerres saintes ? Telle est la question que pose à nouveaux frais Jacques Paviot dans une contribution d'une grande richesse. En un sens, ne faut-il pas admettre que les croisades furent les guerres saintes par excellence, menées au nom de Dieu, sous l'autorité des papes chefs spirituels de la chrétienté et sous le signe de la Croix, pour délivrer la Terre sainte, le Saint Sépulcre, moyennant quoi les croisés, bénéficiant de l'indulgence plénière, non seulement voyaient leur pénitence commuée mais encore se pensaient assurés du salut ? Tout cela est vrai. Cependant, il convient de distinguer l'expérience vécue par le peuple des combattants, ainsi ceux de la première croisade, pénétrés de l'idée qu'ils menaient des *proelia sancta* tels les Hébreux de l'Ancien Testament, et la réflexion, beaucoup plus mesurée, des théologiens et des canonistes. Or ceux-ci, Gratien en tête, pensèrent dans l'ensemble en termes de guerre juste, ou licite, ou nécessaire, et non en termes de guerre sainte ou sacrée. Pour Thomas d'Aquin par exemple, la croisade est, sans plus, une guerre juste chrétienne. L'expression *bellum justum*, qui ne doit pas être traduite par « guerre sainte », comme on le fait parfois, a une longue histoire, à l'intérieur de laquelle la pensée officielle de l'Église sur les croisades eut à prendre place, ce qui sans doute lui évita certains excès de langage. Au couple guerre sainte-djihad il conviendrait dès lors de substituer le couple guerre juste – djihad.

Elsa Marmursztejn profite de son effort d'analyse de l'élaboration scolastique de la notion de guerre juste pour citer Gilles de Rome, selon lequel la guerre est pour les sociétés ce que la saignée est pour l'homme, autrement dit un procédé en vue d'éliminer la superfluité des humeurs nocives affectant de l'intérieur la santé du corps social.

Corinne Péneau traite de son côté de la guerre dans les célèbres Révélations de sainte Brigitte de Suède. On sait que pour cette noble princesse le Plantagenet Édouard

III avait le meilleur droit dans sa querelle avec le Valois Philippe VI. Mais ce n'est là qu'une partie de sa pensée : comme plus tard Philippe de Mézières, elle rêvait d'une réconciliation entre les deux souverains en vue d'augmenter la sainte foi chrétienne. Dans les années 1360-1370, elle est de celles et de ceux qui imaginent de diriger vers le Saint Sépulcre les Grandes compagnies – seul moyen pour la France de retrouver enfin la tranquillité. On la voit faire aussi l'éloge du chevalier Karl Uffson, son compatriote, mort à Naples alors qu'il s'apprêtait à partir pour Jérusalem (1372) : elle prophétise qu'il sera sauvé in extremis des griffes du diable en raison de son ardent désir « de risquer sa vie avec générosité en combattant pour que la Terre sainte revienne à la domination chrétienne ». Autre aspect de ses visions : il est permis à l'aristocratie de son pays de se rebeller contre un mauvais souverain, en l'occurrence le roi Magnus, puisqu'il s'agit de défendre les droits de la couronne contre son gouvernement tyrannique. Selon elle, *l'auctoritas principis* ne suffit pas pour déclarer qu'une guerre est juste. Il faut encore que les combattants, dans leurs intentions et dans leurs actions, aient en vue et pratiquent la justice.

L'étude de Xavier Hélary, « Pourquoi Jeanne d'Arc faisait-elle la guerre ? La guerre juste et le sentiment national », est fondée sur l'exploitation minutieuse des actes du procès de condamnation. Au total, il démontre qu'elle avait remarquablement intégré la mystique royale telle que les générations en avaient défini le contenu : le sacre de Reims, les fleurs de lis, l'oriflamme, Saint-Denis (le « cri de France ») et même le devoir pour les nobles de défendre le royaume. Seule la guérison des écrouelles manque à l'appel. Quoi qu'il en soit, pour elle, sans contestation possible, elle était là pour soutenir « la bonne querelle du royaume de France ».

Enfin, l'enquête de Marie Barral-Baron consacrée à Érasme et la guerre juste, l'amène à distinguer dans sa pensée plusieurs moments. Dans les premières années du XVI^e siècle son pacifisme est à son comble : « Il n'y a de paix si injuste qui ne soit préférable à la plus juste des guerres » ; « le Christ interdit absolument de résister au mal (...) et de répondre à la guerre par la guerre ». Non seulement la guerre est la source de terribles malheurs, dénoncés sans relâche ni faiblesse, mais elle constitue un obstacle majeur à l'avènement tant souhaité d'un humanisme chrétien. Mais le voilà devenu plus hésitant dans son traité destiné à Charles Quint sur *l'Institution du prince chrétien*. A partir de 1520, son pacifisme perd son caractère implacable, il reconnaît qu'il est absurde de vouloir faire la paix à tout prix. Certes, répandre le sang demeure un mal mais le Christ, s'il a enlevé le glaive à Pierre, ne l'a pas ôté aux princes. Et surtout, il y a le péril turc, il convient de lutter contre l'« esprit turc », qui est à ses yeux l'esprit de domination. Érasme, comme bien d'autres, a été effrayé par la défaite de Mohacs en 1526. La priorité doit revenir à la défense de la chrétienté. « S'il est vrai que toute guerre engagée contre les Turcs n'est pas forcément légitime et pieuse, il arrive aussi que la non résistance au Turc ne soit rien d'autre que l'abandon des chrétiens à des ennemis particulièrement cruels ». Le pacifisme d'Érasme, tout en demeurant sous-jacent, avait buté sur la dure réalité de l'Histoire.

Philippe CONTAMINE
Le 14 février 2014